



## Note covoiturage

### Préalable

La méthode par mutualisation en place est des plus équitable mais elle présente l'inconvénient de ne pas pouvoir annoncer le coût du covoiturage à l'avance ce qui est un blocage pour certains adhérents qui du coup limiteraient leurs sorties.

Souvenons-nous des fondamentaux qui nous ont amené à mettre en place quelques règles pour le covoiturage

- Tout d'abord faire en sorte que les personnes qui n'utilisent pas leur voiture, quelle qu'en soit la raison, ne soient pas gênées en participant au coût du trajet.
- Dédommager le propriétaire du véhicule qui dans la plupart des cas non seulement ne demandait rien, mais refusait ...
- Le covoiturage est recommandé, il entre totalement dans la démarche de développement durable préconisée par la FFRandonnée.
- Si une ou des personnes ne souhaitent pas covoiturer, nous respectons leur choix, il n'a pas à être justifié. Il est simplement demandé aux personnes concernées d'informer l'animateur de la randonnée. **Alors, les principes qui suivent ne concernent pas la personne ou les personnes et leurs véhicules.**

Fort des éléments ci avant, nous proposons de retenir les principes suivant :

- Les modalités de calcul ci-après sont applicables pour les randonnées hebdomadaire (hors les trajets aller-retour des séjours)
  - Optimisation des véhicules avec **quatre personnes par véhicule**( chauffeur compris),
  - Quand cela n'est pas possible, il convient de **répartir les personnes entre les véhicules** devant obligatoirement faire le trajet (pour les cas particulier voir le nota avec des exemples des diverses situations en fin de document)
  - l'indemnité est de **0,20 €** le kilomètre parcouru par voiture, soit **0,05 €** le kilomètre parcouru par personne. Que l'on propose d'arrondir pour plus de simplicité au dixième d'euros. (Ce forfait pourra être revu si un des carburants super ou gazole passe au-dessus de 2,10 €/l).
  - Les informations sur le coût du covoiturage seront indiquées pour chaque randonnée sur la publication du site internet (pas dans la presse). Chaque animateur ou animatrice devra communiquer ce renseignement en complément des éléments sur la randonnée.
- le covoiturage est compté et dû à partir de Mende (parking faubourg Montbel)
- Si une personne qui prend sa voiture, ne veut pas appliquer les modalités de calcul ci-dessus , elle doit impérativement informer les personnes qu'elle pourrait transporter au préalable.

Le Président du GRPM

Eugène Kovalevsky

PS 1 :

L'indemnité de **0,20 €** le kilomètre parcouru par voiture, représente un peu plus que le coût du carburant sur la base d'une consommation de 7l/100km avec un prix du litre de carburant à 2€/l). Ce prix est nettement en dessous du barème minimum des services fiscaux qui est de 0,37 €/km ou du comité départemental de la randonnée qui est de 0,39 €/km.

PS 2 :

Dans les exemples ci-après le nombre de personnes correspond au nombre de personnes qui covoiturent

cas 1 : si 8 personnes au départ et 2 voitures RAS ; en principe RAS pour les multiple de 4

cas 2 : si 9 personnes au départ il faut 3 voitures, la répartition la meilleure est donc 3, 3, 3 (3 personnes par voiture). **Cette répartition sera la base de calcul**, chaque voiture recevra donc la même somme :  $3 \times \text{nb km} \times 0,05 \text{ €}$ . Donc aucune voiture ne couvrira totalement ses frais. Cependant, si pour une raison quelconque la répartition par voiture était 4, 3, 2 , toutes les voitures recevraient la même somme ( $3 \times \text{nb km} \times 0,05 \text{ €}$ ).

Enfin, sur un déplacement court, il n'est pas interdit de faire une voiture de 4 et une de 5 ; si bien évidemment toutes les personnes sont d'accord. Alors chaque voiture reçoit la somme des personnes transportées ( $4 \times \text{nb km} \times 0,05 \text{ €}$  pour l'une et  $5 \times \text{nb km} \times 0,05 \text{ €}$  pour l'autre).

cas 3 : si 10 personnes au départ il faut 3 voitures, la répartition la meilleure ne peut-être que 4, 3, 3 . **Cette répartition sera la base de calcul**, une voiture recevra :  $4 \times \text{nb km} \times 0,05 \text{ €}$  deux voitures recevront la même somme ( $3 \times \text{nb km} \times 0,05 \text{ €}$ ). Et ça quelque soit la répartition réelle des personnes dans les voitures.

Là encore, sur un déplacement court, il n'est pas interdit de faire deux voitures de 5 ; si bien évidemment toutes les personnes sont d'accord ; alors chaque voiture reçoit la somme des personnes transportées. ( $5 \times \text{nb km} \times 0,05 \text{ €}$ )

cas 4 : si 11 personnes au départ il faut 3 voitures, la répartition ne peut être que 4, 4, 3 . **Cette répartition sera la base de calcul**, une voiture recevra :  $3 \times \text{nb km} \times 0,05 \text{ €}$  deux voitures recevront la même somme ( $4 \times \text{nb km} \times 0,05 \text{ €}$ ).